

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ESTAT-G-1** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Enrica MORGANTI**  [**Enrica.MORGANTI@ec.europa.eu**](mailto:Enrica.MORGANTI@ec.europa.eu)  **+352 4301 37144**  **1**  **2ème trimestre 2023[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  □ **Bruxelles ☒** **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Membre de l’équipe chargée de répondre aux défis de la mondialisation dans le domaine des statistiques des entreprises.

L’unité G1 d’Eurostat a pour mission de fournir des répertoires statistiques européens d’entreprises de haute qualité (y compris les répertoires nationaux, le répertoire EuroGroups (EGR) et les échanges de données entre eux) en vue de produire et de diffuser des statistiques européennes d’entreprises pertinentes et cohérentes. Nous sommes une unité conviviale et multiculturelle d’une vingtaine de collègues. Le membre de l’équipe participera aux travaux en cours visant à répondre aux défis de la mondialisation dans le domaine des répertoires d’entreprises et, plus généralement, des statistiques des entreprises, notamment en ce qui concerne la prise en compte adéquate et la compréhension des activités des groupes d’entreprises multinationales (EMN). Les travaux en cours consistent à contrôler le respect du règlement sur les statistiques européennes d’entreprises et à définir la méthodologie et le processus relatifs au futur répertoire EuroGroups selon une approche axée sur la qualité des plus grands groupes d’EMN. L’unité est également chargée de soutenir le profilage européen, le travail de cohérence effectué au niveau national par les unités LCU et le système d’alerte précoce, et d’intégrer toutes ces activités dans une approche systématique des données des groupes d’EMN.

Sous la supervision du fonctionnaire de la Commission compétent, le/la candidat(e) retenu(e):

• contribuera à la discussion méthodologique sur les répertoires statistiques d’entreprises et le répertoire EuroGroups;

• aidera les États membres à mettre en œuvre des activités de profilage et assurera la liaison avec d’autres parties prenantes externes et internes pour soutenir le profilage des EMN les plus importantes opérant en Europe;

• contribuera aux travaux d’assurance de la qualité en ce qui concerne les répertoires statistiques nationaux d’entreprises et le répertoire EuroGroups, notamment en aidant les États membres à mettre en œuvre les unités statistiques (entreprise et UAE) dans les répertoires statistiques d’entreprises;

• contribuera à mettre en place l’utilisation de nouvelles sources de données visant à améliorer la qualité des données produites par l’EGR;

• participera et contribuera aux réunions internes et externes.

Les tâches comprennent:

• des interactions intenses au sein de l’unité et de la direction, et avec d’autres parties prenantes d’Eurostat;

• une contribution à la discussion méthodologique sur les répertoires statistiques d’entreprises et le répertoire EuroGroups, l’évolution future et l’utilisation de nouvelles sources de données, l’analyse de la qualité des données, la conformité aux règlements européens, etc.

• la collaboration avec des experts en statistiques d’entreprises/répertoires d’entreprises/unités statistiques dans les États membres et les pays de l’EEE/AELE;

• la fourniture de documentation aux groupes de travail et pour d’autres réunions du SSE et la présentation d'exposés;

• la participation à des réunions externes.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : économie, statistiques/mathématiques, informatique ou domaines similaires.

Expérience professionnelle

Le/la candidat(e) doit posséder au moins 3 ans d’expérience dans le domaine des statistiques d’entreprises ou des comptes nationaux, ainsi que des compétences et une expérience attestées en matière de coordination et de communication dans un environnement complexe associant de nombreuses parties prenantes. Une expérience professionnelle dans les répertoires nationaux d’entreprises et le répertoire EuroGroups, dans le profilage européen ou dans une LCU nationale ainsi que la capacité numérique/statistique à analyser de vastes ensembles de données seront considérées comme des atouts.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une très bonne connaissance de l’anglais, tant à l’oral qu’à l’écrit.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)